



ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF D'ILLE ET VILAINE

APPEL A CANDIDATURES 2024

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

Par décision du bureau directeur en date du 25 juin 2024, l'ensemble du processus électoral se fera par correspondance. La date du dépouillement est fixée au 8 novembre 2024 à 14h00 sous la responsabilité d'un tiers de confiance.

2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;
- Les femmes figurant sur la liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente.
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.

3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants : 7151 licenciés dont 1760 femmes soit 27% arrondi à 30 du nombre de licenciés.

En application du Règlement Intérieur du Comité Territorial / Départemental de Golf d'Ille et vilaine chaque liste devra 3 membres au minimum dont un tiers de femmes (calcul à la proportionnelle si plus de candidats sur la liste)

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par tout moyen* :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard le 14 septembre 2024 à minuit

L'envoi des listes se fera par courrier postal

5. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat.

Publié le 26/06/2024

Jusqu'au 14 septembre 2024 à minuit